

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.14

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

OBJET :
ACQUISITION DE LA
PARCELLE
CADASTREE SECTION
BO N°160, D'UNE
SUPERFICIE
D'ENVIRON 2300 M²
APPARTENANT AUX
CONSORTS PINA ET
DUBOURG

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Par courrier reçu en date du 28/02/2023, les consorts PINA et DUBOURG ont sollicité la cession au profit de la Commune de la parcelle leur appartenant, cadastrée section BO n°160, à titre gracieux, en contrepartie de la prise en charge par la Commune des frais afférents à cette cession.

Cette parcelle, située le long de l'avenue Thiers et d'une superficie d'environ 2300 m², correspond à l'emprise d'une cession au profit de la Commune qui aurait dû s'opérer dans le cadre de la réalisation du lotissement « Les Platanes » limitrophe au Sud.

A travers le courrier susmentionné, les consorts PINA et DUBOURG sollicitent une régularisation de la situation.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230612-23_03_14-DE

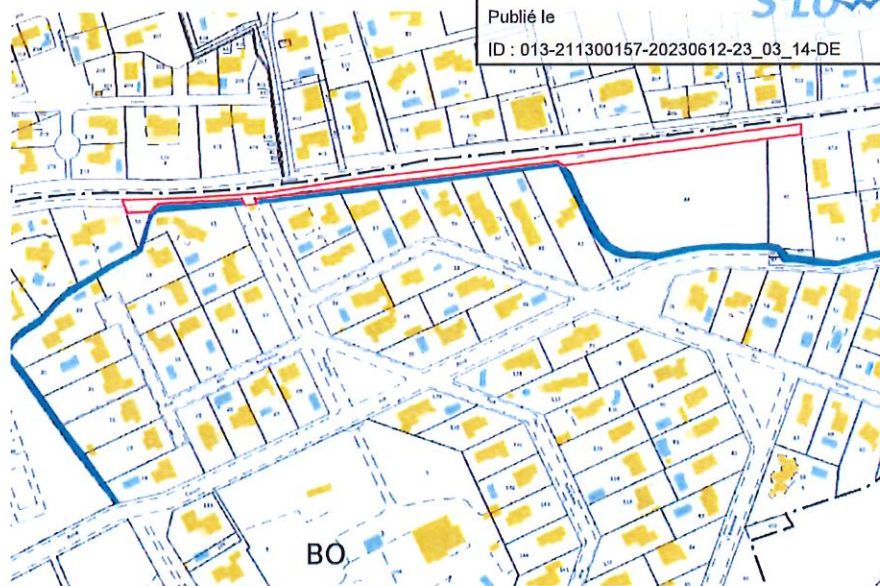
EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE

S²LO



Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 013-211300157-20230612-23_03_14-DE



Cette parcelle se situe en zone UC au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur de la Commune.

Les frais inhérents à cette cession seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section BO n°160, sans prix en contrepartie de la prise en charge par la Commune des frais afférents à cette acquisition, et de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 30 mai 2023,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BO n°160, représentant une superficie d'environ 2 300 m² et appartenant aux consorts DUBOURG et PINA, sans prix en contrepartie de la prise en charge par la Commune des frais afférents à cette acquisition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le : 15/06/2023

Richard MALLIÉ,
Maire.